

fair. Financier
Accompagner
Impacter
Rassembler

édition 2023-2024

éditorial

Toujours plus visible

Frédéric Tiberghien
Président de FAIR



Jean-Christophe Ploquin
Rédacteur en chef à La Croix



Après deux années exceptionnelles, la collecte d'épargne solidaire poursuit son ascension. Elle a atteint le montant de 26,3 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de 1,8 milliard d'euros (+ 7,4 %). L'épargne salariale solidaire, le principal canal, croît vigoureusement avec un encours de 15,3 milliards d'euros, en hausse de 8,5 %. L'épargne bancaire et les souscriptions au capital d'entreprises sociales augmentent également.

Ces chiffres indiquent que la finance solidaire devient toujours un peu plus visible. Sa collecte a bénéficié de nouvelles labellisations, de souscriptions fortes, du dynamisme de produits particuliers ainsi que d'effets de marché positifs. Sa part dans l'épargne financière des ménages poursuit sa progression, passant de 0,41 %, en 2021, à 0,45 %.

Autre bonne nouvelle, le montant total engagé par les acteurs de la finance solidaire en 2022 a augmenté de 22 %, à 841,5 millions d'euros. Près de 1 600 projets à impact social ou environnemental sont ainsi soutenus. Cette poussée est tirée par les fonds solidaires, banques, assurances, crédits municipaux et financeurs solidaires (+ 27 %), loin devant les investissements directs des entreprises solidaires. Les financements de projets environnementaux en ont bien profité (+ 114 %), tandis que la solidarité internationale pâtit à nouveau d'une certaine désaffection (- 13 %).

C'est ce tableau satisfaisant que La Croix et FAIR présentent, en partenariat, dans ce 21^e baromètre. Avec un accent sur la lutte contre la pauvreté, par la mise en lumière de trois projets en métropole, en outre-mer et à l'étranger, comportant une composante logement et efficacité énergétique.

En 2022, la finance solidaire toujours en croissance

L'encours de la finance solidaire a continué à progresser, malgré des marchés troublés.



À la lecture du baromètre de la finance solidaire, Patrick Sapy, directeur général de FAIR, ne cache pas sa satisfaction. « La finance solidaire a enregistré un bon dynamisme l'an dernier, alors que la finance traditionnelle ne s'est pas portée au mieux sur cette période. » Sur un an, les montants placés par les épargnants ont augmenté de près de 1,8 milliard d'euros sur des produits solidaires et à impact social.

Le montant total des encours solidaires est ainsi passé à 26,3 milliards d'euros en 2022. « Nous sommes sortis de trois années de croissance franchement exceptionnelles. Le rythme 2022 est moins marqué, mais à + 7,4 %, la performance reste quand même belle. Et si on regarde les volumes, 1,8 milliard d'euros, cela représente la cinquième meilleure année de collecte depuis 2008. »

Sur un an, les épargnants ont placé près de 1,8 milliard d'euros sur des produits solidaires et à impact.

Le baromètre englobe la totalité de la finance solidaire en France, une épargne directement investie dans des entreprises à finalité sociale ou sur des produits financiers investis dans des projets à forte utilité sociale et environnementale. Dans le détail, l'épargne solidaire est collectée par trois canaux distincts.

Patrick Sapy se dit « particulièrement marqué » par la progression du canal de collecte directe par les entreprises solidaires, c'est-à-dire via une souscription du capital d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce canal est le plus petit, avec un encours proche du milliard d'euros, mais c'est celui qui a le plus augmenté en pourcentage cette année (+ 9 %). Cette tendance reflète des évolutions de fond. « D'une part, les réseaux sociaux

En 2022, la finance solidaire toujours en croissance

●●● Suite de la page 1.

et autres plateformes de financement participatif facilitent la diffusion des projets auprès du plus grand nombre, explique le directeur général de FAIR. D'autre part, ces évolutions technologiques accompagnent et renforcent un rajeunissement des épargnants solidaires, les jeunes étant naturellement tournés vers ces outils et de plus en plus portés vers des placements qui ont du sens. »

Deuxième canal de collecte – et aussi le plus ancien, historiquement –, l'épargne solidaire via les banques et les mutuelles d'assurance progresse de 5,5 %, soit un encours total légèrement supérieur à 10 milliards d'euros. Les livrets d'épargne solidaire continuent à croître, avec + 7,4 % en 2022 et atteignent 2,9 milliards d'euros. « Et sur les produits de type OPC (organismes de placement collectif), la dynamique est bonne pour le solidaire, bien que le marché traditionnel soit baissier en 2022 », souligne Patrick Sapy.

Du côté de l'offre, «de nombreuses entreprises à finalité sociale se créent, partout sur le territoire».

Enfin, le troisième canal de collecte, celui de l'épargne salariale solidaire, progresse de 8,5 % (15,3 milliards d'encours totaux). Une belle performance alors que l'épargne salariale dans son ensemble a reculé de 3,2 % selon l'Association française pour la gestion financière. Sur le terrain, la distribution de l'épargne salariale solidaire a été élargie par une loi de 2008 selon laquelle chaque gestionnaire d'épargne salariale doit proposer au moins un produit solidaire aux salariés concernés.

« On voit maintenant des établissements financiers qui montent des équipes et une ingénierie spécifiques, pour constituer et placer de tels produits, souligne Patrick Sapy. C'est le cas du Crédit Mutuel Asset Management, qui dispose désormais d'un département dédié à la finance solidaire, avec un fonds de placement, afin de proposer des contrats d'épargne salariale solidaire. Cela contribue à massifier la diffusion de ces placements. » En

2022, les montants placés par les épargnants solidaires ont permis le financement d'activités solidaires à hauteur de 841,5 millions, en majorité fléchés vers des projets à impact social (62 %), puis à 28 % vers des projets à impact environnemental, et enfin à 7 % vers des projets de solidarité internationale.

À l'avenir, « la finance solidaire va continuer à progresser, analyse le directeur de FAIR, en alternant des rythmes très soutenus ou plus modérés selon les années ». Les épargnants expriment une quête accrue de sens, d'impact et d'utilité sociale et environnementale. Du côté de l'offre, « de plus en plus d'innovations sociales voient le jour et de nombreuses entreprises à finalité sociale se créent, partout sur le territoire. Ces initiatives stimulent le secteur ».

À côté des nouveaux acteurs, encore petits, « les grosses entreprises sociales historiques ont tendance à plus concentrer les investissements », indique Patrick Sapy. « Je pense à l'Adie pour le microcrédit, à France Active pour le financement de l'ESS, à Habitat et Humanisme pour le logement très social. » Ces noms-là parviennent à attirer un ticket moyen de financement qui a presque doublé en quelques années, passant d'environ 350 000 € à 750 000 €, voire 1 million d'euros. « Le secteur restera peut-être une niche, mais les marges de progression sont immenses au vu du potentiel de marché, projette le directeur général de FAIR. La finance solidaire sort de plus en plus de son périmètre historique. » D'autant que, depuis 2022, la loi Pacte impose aux assureurs de proposer au moins une unité de compte solidaire dans tout contrat d'assurance-vie multisupport. Avec presque 2 000 milliards d'euros d'encours, l'assurance-vie offre un potentiel énorme, et l'assurance-vie solidaire ne peut que grimper en flèche, comme pour l'épargne salariale. Un double mouvement est à l'œuvre : « D'un côté, les acteurs financiers proposent de plus en plus de produits solidaires aux épargnants, se félicite Patrick Sapy. De l'autre, les régulateurs français et européens imposent des règles de plus en plus contraignantes pour garantir le bon fléchage des fonds, et lutter contre le "solidaire washing". Ce mouvement est positif pour la réputation de la finance solidaire, et donc pour sa collecte. »

Marie Dancer

La finance solidaire en 2022

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



En 2022, la finance solidaire collectée...

via
l'épargne
salariale
solidaire

via
les banques
ou mutuelles
d'assurance

via
l'investissement
dans une
entreprise
solidaire



... a augmenté de

1,8 milliard d'euros pour atteindre

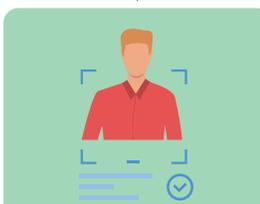
26,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit +7,37 % sur un an. Cela représente **0,45 %** de l'épargne financière des Français (contre 0,41 % en 2021)...

... permettant de verser
4,8 millions d'euros
de dons à des associations,
soit +12 % sur un an.

... générant **841,5 millions d'euros**
de financement solidaire, soit +22 % sur un an.

... soutenant plus de **1590 projets** à impact
social ou environnemental.

Ainsi, en 2022, cela représente :



80
institutions de
microfinance,
coopératives
agricoles, entreprises
sociales...
promouvant l'accès
aux biens et services
essentiels financés
dans les PED*.



1 440
nouvelles
personnes
relogées dans
l'année.



8 381
foyers
supplémentaires
alimentés en
électricité
renouvelable
(l'équivalent d'une
ville de la taille
de Cognac).



1 559
hectares d'agriculture
biologique
(l'équivalent
de 2 227 terrains
de football)
et
91
agriculteurs soutenus
dans l'année.

Épargner via sa banque ou sa mutuelle

À Marles-les-Mines, les huit logements sociaux de la cité des Wagnonnages construits par la foncière Chênelet ont de quoi faire des envieux: tout est beau, costaud et écolo. Un rêve réalisé.

Bienvenue dans un habitat social écologique de qualité



Marles-les-Mines (Pas-de-Calais)
De notre correspondante régionale

«**V**otre logement, c'est le résultat d'une belle histoire», explique François Marty, président de la foncière Chênelet, à Sylvie, une résidente des nouveaux logements sociaux de l'allée des sorbiers, à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais). Une belle histoire écrite par cette entreprise d'insertion avant-gardiste, créée il y a plus de quarante ans.

Inaugurés en mars dernier, les huit logements sociaux de la cité des Wagnonnages – cinq relevant du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) (1) et trois du Prêt locatif à usage social (PLUS) (2) – ont de quoi faire des envieux: ici, tout est beau, costaud et écolo. «Ce qui est nouveau, c'est que nous raisonnons en termes de qualité et que nous appliquons ces critères aux personnes les plus démunies», explique François Marty, en tirant sur sa pipe. C'était un peu notre rêve. Celui qui se définit «comme un chrétien patron et non comme un patron chrétien», s'enorgueillit de construire des maisons «écobobo» pour les pauvres, leur évitant ainsi une surconsommation énergétique et des loyers impayés. Il a élargi l'action de l'entreprise Chênelet en créant en 2009 cette foncière ouverte à des investisseurs privés et institutionnels, qui s'engage par ailleurs à employer des personnes en insertion sur ses chantiers. Sur le chantier de Marles-les-Mines, 6 800 heures d'insertion par l'activité économique ont été réalisées et dix entrepreneurs locaux ont



Les locataires du rez-de-chaussée disposent de petits jardins. Foncière Chênelet

«**J'atteignais jusqu'à 250 € de chauffage l'hiver dans mon ancien logement.**»

participé à ce projet d'un coût total de 2,1 millions d'euros, la foncière ayant contribué pour un peu plus de la moitié (3).

Sylvie, sexagénaire retraitée, apprécie le T3 dans lequel elle a emménagé dès janvier: elle y accueille volontiers enfants et petits-enfants, et aussi sa mère âgée de 85 ans, puisque les logements Chênelet sont adaptés au vieillissement et au handicap (carrelage antidérapant, volets électriques...). La locataire s'acquitte d'un loyer mensuel de 460 € pour une surface de 78 m² (+ 80 € de charges), auquel s'ajoutent 40 € maximum par mois pour son chauffage. «J'at-

teignais jusqu'à 250 € mensuels en hiver dans mon ancien logement», raconte-t-elle. Comme ses trois voisins du rez-de-chaussée, Sylvie profite d'un petit jardin, tandis que les quatre logements à l'étage disposent d'une terrasse.

Il fait bon se déplacer et vivre dans ces logements clairs et chaleureux grâce aux matériaux naturels biosourcés – argile du Boulonnais, bois du Pas-de-Calais. Sur les murs, la brique de terre crue assainit l'air et assure l'isolation phonique. Tout est pensé pour limiter la perte d'énergie et d'eau: les murs épais, le triple vitrage, le toit végétalisé, la cuve récupérant l'eau de pluie pour les sanitaires qui permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau; sans oublier la centrale de traitement d'air de fabrication danoise. Ces logements sociaux de grande qualité ne manquent pas de surprendre. «En France, on ne nous pousse pas à aller dans ce sens, comme c'est le cas en Suède ou en Suisse, souligne

François Marty. Nos investisseurs solidaires trouvent que leur argent est bien placé, ils viennent chez nous comme dans une start-up. Pour eux, nous sommes un signal faible de ce qu'il faut préparer pour demain», conclut ce pionnier de l'économie sociale et solidaire. Les huit logements de Marles-les-Mines ont été primés aux trophées du Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires dans les Hauts-de-France.

Fanny Magdelaine

(1) Des logements attribués aux locataires en situation de grande précarité.

(2) Des logements correspondant aux locations HLM.

(3) Les autres financeurs sont: la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane, la Dreal Hauts-de-France, la Fondation Abbé-Pierre, AG2R La Mondiale et la Caisse des dépôts et consignations. Le terrain a été mis à disposition par la commune de Marles-les-Mines et Territoires 62.

repères

FAIR, promoteur de la finance solidaire

FAIR. Née en 2021 de la fusion entre Finansol et l'iiLab, l'association FAIR a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Elle fédère plus de 130 entreprises, associations, établissements financiers, entreprises sociales et personnalités engagés dans une démarche de solidarité.

Le label Finansol. FAIR gère le label Finansol, qui atteste le caractère solidaire d'un produit financier. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale. Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité d'experts indépendants. À ce jour, plus de 180 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR. La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'Investissement socialement responsable (ISR). L'ISR permet d'investir dans des entreprises cotées, choisies en fonction de leurs performances financières mais aussi de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort, puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité sociale et environnementale, ainsi que leur capacité à produire un impact social mesurable. Elles ne sont pas conduites par des sociétés cotées sur un marché financier.

Épargner en direct via une entreprise solidaire

Dans le centre de Saint-Denis, un immeuble auparavant occupé par des touristes offre désormais un logement stable et abordable à des personnes en difficulté.

À La Réunion, l'association Allons Déor gère des appartements d'insertion



IDIX LA CROIX

20 km

En plein cœur de Saint-Denis, sur l'île de La Réunion, dans un bel immeuble de la rue Bouvet, les appartements de location saisonnière sont devenus depuis dix-huit mois des logements d'insertion. Géré par l'association réunionnaise Allons Déor, le bâtiment accueille actuellement huit locataires que la vie n'a pas épargnés : plusieurs ont connu l'hôpital psychiatrique, d'autres l'incarcération ou les squats. Ici, ils peuvent reprendre pied.

Le matin, certains prennent le café avec Cécile Tossem, éducatrice spécialisée présente chaque jour. Elle les accompagne dans leurs démarches, sociales ou de santé. Et organise des moments de vie collective : « *Vendredi, c'était une sortie à la rivière. Parfois, ce sont des pique-niques ou des repas d'anniversaire. Chacun vient selon ses envies* », raconte-t-elle.

C'est la société d'investissement solidaire Solifap qui a permis que le projet voie le jour. En effet, au printemps 2021, Allons Déor se trouve face à un casse-tête. L'association a décroché un financement pour une maison-relais. Mais son projet de construction d'un nouveau bâtiment, à La Possession, à 15 km de Saint-Denis, nécessite plusieurs années. Il faut une solution temporaire pour éviter de perdre les subventions. Allons Déor peine à trouver un lieu adapté. Son directeur, Eddy Hamel, a bien repéré l'im-



meuble de la rue Bouvet, mais il ne dispose pas de fonds pour un achat...

« Sur l'île, 40 000 demandes de logements sociaux sont en attente et on estime qu'il y a au moins 1 700 personnes à la rue. Avec un chômage supérieur à 20%, le contexte socio-économique est lourd. »

La Fondation Abbé-Pierre l'oriente vers Solifap. « À partir de là, tout s'est fait en quelques mois. C'est une belle histoire », raconte Eddy Hamel. Solifap dé-

bourse le million d'euros nécessaire à l'achat du bâtiment, et en cède la gestion via un bail emphytéotique de vingt ans à Allons Déor. Celle-ci loue les deux-pièces, tout équipés, aux bénéficiaires, environ 400 € par mois, un tarif impossible à trouver dans le parc privé de la préfecture de La Réunion. Selon le principe du « logement d'abord », ces appartements abordables doivent être la première étape d'une réinsertion pour les personnes en difficulté.

La reconversion de ces logements de type « Airbnb » en appartements à vocation sociale est tout un symbole, dans ce département dont les touristes ne perçoivent pas les difficultés. « Sur l'île, 40 000 demandes de logements sociaux sont en attente et on estime qu'il y a au moins 1 700 personnes à la rue. Avec un chômage supérieur à 20 %, le contexte socio-économique est lourd », résume Eddy Hamel. Pour Solifap, c'était le premier investissement

à La Réunion. L'organisme, créé en 2014 par la Fondation Abbé-Pierre et AG2R La Mondiale, a investi dans 300 logements destinés aux plus défavorisés partout en France. Comme avec Allons Déor, la société vient en soutien de projets portés par des associations locales.

Solifap a la particularité d'être ouverte à l'actionnariat individuel : environ 700 particuliers épargnants détiennent près de 10 % du capital. « Il y a une dimension militante à investir son épargne directement dans Solifap, pour participer à la solution contre le mal-logement », commente Charles Le Gac, son président.

À La Réunion, la nouvelle maison-relais construite par Allons Déor sera opérationnelle dans quelques mois. Une partie des locataires de la rue Bouvet y déménageront. Les autres, les plus autonomes, resteront : l'immeuble conservera sa vocation sociale.

Benjamin Duriez

paroles

« Financer des logements est très concret, on sait que ça a une incidence directe sur la vie des gens »

Laura, 45 ans, Paris
Souscriptrice d'actions non cotées de Solifap

En 2020, pendant le confinement, je regardais les moyens à ma portée pour avoir une action individuelle plus forte. Et j'ai réalisé, sur le site du Mouvement colibris, que mon argent avait un impact important : je ne savais pas qu'il était mal utilisé et avait un impact négatif. J'avais un peu d'épargne de côté, et j'ai cherché les options existantes pour lui donner plus d'impact. Par le biais de la Fondation Abbé-Pierre, j'ai découvert Solifap, sa société d'investissement. L'idée de mettre de l'argent dans du logement à destination de personnes sans domicile ou mal-logées m'a parlé. Financer des logements est très concret, on sait que ça a une incidence directe sur la vie des gens. Solifap nous envoie beaucoup d'informations sur les projets financés : le fonctionnement est transparent.

Quels établissements et entreprises proposent des placements labellisés Finansol ?

SOUSCRIRE VIA MA BANQUE ET MA MUTUELLE D'ASSURANCE



LES PRODUITS DE PARTAGE OU À OPTIONS DE PARTAGE

Amundi
Banque Française Mutualiste
CIC
Crédit Agricole
Crédit Coopératif
Crédits Municipaux de Lyon, Paris et Toulouse
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Crédit Mutuel / CIC
Crédit Mutuel Arkea
Crédit Mutuel Océan
La Banque Postale
MACIF
MAIF
Meeschaert AM
Société Générale



LES PRODUITS D'INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES

Abeille Assurance
Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER)
AG2R LA MONDIALE
Allianz Global Investors
Amundi
APICIL Epargne
Axa IM
BNP Paribas
BNP Paribas AM
BNP Paribas REIM
Caisse d'Épargne/Banque populaire
Covéa Finance
Crédit Agricole Assurances
Crédit Coopératif
Crédits Municipaux de Lyon, Nantes, Nîmes, Paris et Toulouse
Crédit Mutuel
Ecofi
Inco
Inpulse Investment Manager
La Banque Postale
La Financière de l'Échiquier
La Financière Responsable
La Nef
LCL
MAIF
Mandarine Gestion
Mirova
Novaxia Investissement
Ofi Invest AM
Sienna Gestion
Société Générale
Suravenir
Sycomore AM



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaire qu'ils financent, rendez-vous sur www.finance-fair.org

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits. Le capital investi n'est pas garanti.

SOUSCRIRE DIRECTEMENT AU CAPITAL D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE (principal domaine d'utilité sociale)



ACCÈS À L'EMPLOI

ADIE
Autonomie & Solidarité
CIGALES
FemuQui
France Active Investissement
Foncière les FEVES
Garrigue
Herrikoa
IÉS
Terrafine



Généralistes

INCO
LITA.CO
PhiTrust Partenaires



ENTREPRENEURIAT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

FADEV
Microfinance Solidaire
Oikocredit
SIDI



ACCÈS AU LOGEMENT

3 Colonnes
Accession solidaire
Caritas Habitat
Chênelet
EHD
Emmaüs Epargne Solidaire
ESIS
Familles Solidaires
Fondation Léopold Bellan
Fondation pour le Logement Social
Habitat & Humanisme
Habitat & Partage
Hacoopa
Hapi'Coop
SNL-Prologues
SOLIFAP
Urban Solidarité Investissement
UrbanCoop



ÉCOLOGIE

Enercoop
Enercoop Midi-Pyrénées
Energie Partagée Investissement
La Nef
Lurzaindia
Railcoop
Terre de Liens



SOUSCRIRE VIA MON ENTREPRISE

Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol

Banque de France
BNP Paribas ERE
Ecofi
Epsens
Federal Finance Gestion
Gay-Lussac Gestion
La Banque Postale
La Banque Postale AM
MACIF
Natixis Interépargne

Épargner via son entreprise

Soutenue par Entrepreneurs du monde, Mivo Énergie équipe les populations locales en lampes solaires et en réchauds à gaz.

Au Togo, la finance solidaire préserve la santé des habitants et la forêt



Si les lampes solaires sont importées, les foyers développés par Mivo sont produits par des constructeurs de Lomé, la capitale du pays. Régis Binard

Dans les pays du Sud, l'accès à l'énergie est tout aussi fondamental que l'accès à l'eau et aux besoins vitaux. Au Togo, un réseau d'électricité défaillant pousse les 9 millions d'habitants vers de mauvaises solutions qui ont des conséquences sur leur santé (inhalation de particules fines sur les réchauds à charbon) et sur le réchauffement climatique (destruction des forêts pour le bois de chauffage).

Pour y remédier, Mivo Énergie, une entreprise sociale locale, développe depuis dix ans un réseau de distribution et de vente de lampes solaires, de réchauds à gaz et de foyers économes en énergie, avec le soutien de l'ONG Entrepreneurs du monde. « La précarité énergétique est massive au Togo, confirme Jean-Luc Moutore, directeur exécutif de Mivo. Dans les campagnes, 75 % des foyers ne sont pas reliés au réseau électrique et 15 % du revenu des agriculteurs sont consacrés au chauffage. Mivo s'est lancée à partir du besoin concret des populations : équipements en réchauds et foyers pour les petits commerces des villes, lampes pour les habitations reculées en zones rurales, avec des tarifs peu élevés. »

L'entreprise a mis en place une chaîne de valeurs autour de l'énergie, qui part des constructeurs (les foyers sont fabriqués à Lomé, les lampes sont importées) jusqu'aux bénéficiaires finaux, en passant par plus de 500 revendeurs d'équipements, qui sont aussi formés pour sensibiliser les utilisateurs au réchauffement climatique. Deux autres entreprises sociales togolaises soutenues par Entrepreneurs du monde contribuent à cette chaîne : Miawodo, qui accompagne les créateurs de petites activités, comme les revendeurs ; et Assilasime, qui leur accorde des microcrédits pour acheter les produits.

Depuis 2013, l'action de Mivo a bénéficié à plus de 100 000 personnes, petits entrepreneurs (principalement des femmes) aussi bien que familles rurales. « Les utilisatrices



de nos réchauds et foyers témoignent qu'elles n'ont plus de problèmes respiratoires ou de brûlures, complète Meba Tassondi, responsable du développement de Mivo. Dans les campagnes, les lampes solaires permettent aux enfants de continuer à étudier à la tombée du jour. » Le recours à une énergie plus propre a aussi un important impact sur l'environnement, avec 211 tonnes de CO₂ évitées et 256 000 tonnes de bois préservées de la coupe.

Cette année, Mivo doit devenir une entreprise indépendante, avec pour objectif de toucher encore plus de Togolais. Elle va continuer à bénéficier de l'appui d'Entrepreneurs du monde, une ONG lyonnaise qui soutient des projets originaux dans diverses régions de la planète, peu financés par d'autres. « C'est pour cela que le soutien de la finance solidaire nous est indispensable, souligne Fathi Noura, gestionnaire de portefeuille à Entrepreneurs du monde. Pour la vingtaine d'entreprises sociales que nous aidons dans le monde, dont les trois du Togo, nous avons besoin de personnes qui épargnent dans la durée et qui veulent agir pour la planète. »

Entrepreneurs du monde dispose pour cela de deux fonds : Microfinance solidaire et Investir solidaire. Le savoir-faire de l'ONG au plus près des besoins des populations locales est reconnu notamment par plusieurs fonds d'épargne d'entreprise, qui la financent. Une manière pour les salariés en France d'aider des projets de solidarité internationale. **Éric Larpin**

Pour vous accompagner dans vos projets solidaires



LA CROIX
2 semaines OFFERTES
sans engagement

La Croix, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.

Simple,
sûr,
rapide !

INSCRIVEZ-VOUS SUR la-croix.com/finansol23



En 2022, la finance solidaire toujours en croissance

Pour la Fondation Abbé-Pierre, la finance solidaire peut soutenir des initiatives d'habitat qui sortent des sentiers battus et attirer d'autres investisseurs dans son sillage.

«La finance solidaire, un levier pour des projets innovants dans le logement»

entretien

Manuel Domergue

Directeur des études de la Fondation Abbé-Pierre (1)

Quels sont les symptômes de la crise du logement en France ?

Manuel Domergue : Notre pays souffre à la fois d'un manque de logements et de « mal-logement » pour de nombreuses personnes. Cela concerne au total 15 millions de Français. Cette crise n'est ni nouvelle ni conjoncturelle. Elle se concentre dans les zones qui attirent fortement les populations (grandes métropoles et, plus récemment, littoral atlantique par exemple).

Cette crise du logement est aussi celle des inégalités, car elle affecte les plus vulnérables de notre société : les jeunes, les ménages au chômage ou en contrat précaire, les migrants et les personnes isolées, sans soutien familial ou amical.

Comment renverser la situation ?

M. D. : Il manque au bas mot 800 000 logements, à la fois pour solder la pénurie actuelle et pour s'adapter aux évolutions sociétales. Car les besoins sont plus grands sous l'effet des divorces, et d'un nombre croissant de personnes seules (célibataires, personnes âgées)...

Il faut donc construire plus de 400 000 nouveaux logements chaque année, pendant plusieurs années. Il est aussi nécessaire de faire en sorte que ces logements soient à portée de bourse, d'où l'intérêt de se concentrer sur le parc social. À la Fondation Abbé-Pierre, nous préconisons de placer le logement social en tête des priorités. Parce qu'on a la maîtrise de toute la chaîne, du finance-



À la Fondation Abbé-Pierre, Manuel Domergue préconise de « placer le logement social en tête des priorités ». Julien Pitinome

ment (notamment via le livret A) au choix du locataire, en passant par le constructeur.

La rénovation énergétique des bâtiments fait-elle aussi partie de l'équation ?

M. D. : Elle occupe même une place centrale ! En éliminant les passoires thermiques, on facilite l'accès des plus modestes à un habitat digne, et déjà existant, tout en leur garantissant des factures d'énergie maîtrisées. La

lutte contre la précarité énergétique est au carrefour des enjeux sociaux et climatiques : elle est bonne pour le porte-monnaie et bonne pour la planète car elle « économise » des émissions de CO₂ tout en évitant d'artificialiser des sols.

Pour mener ce chantier, plusieurs études évaluent les aides publiques nécessaires à 7 milliards d'euros par an, presque le double d'aujourd'hui. Il faut

garantir que ces sommes soient bien fléchées. Le dispositif « Ma prime rénov » est un contre-exemple car il a tout subventionné aveuglément, y compris des actions d'isolation partielles, alors que, pour être efficace, il faut tout traiter d'un seul coup. L'argent public doit aussi aller en priorité à la rénovation énergétique des logements sociaux, où l'on est sûr du bon fléchage des subsides.

repères

La crise du logement

La Fondation Abbé-Pierre estime à 330 000 le nombre de personnes sans domicile fixe en France.

En plus, un million de personnes vivent en logement

précaire – elles n'habitent pas un logement personnel, mais sont hébergées par un tiers.

Quatre millions de personnes sont dites mal logées parce qu'elles occupent un habitat beaucoup trop petit pour la taille de leur famille, ou parce que ce logement est indigne – foyers de migrants non rénovés, par exemple.

Douze millions de personnes vivent dans un logement trop petit d'une pièce, ou en précarité énergétique, ou à loyer excessif par rapport au budget du ménage, ou tout à la fois.

On estime qu'il y a trois millions de logements vacants et autant de résidences secondaires en France.

Quel est le rôle des banques ?

M. D. : Il est majeur, dans la mesure où une grande part de l'investissement immobilier est fait par les ménages eux-mêmes, ou via un promoteur. Mais, depuis ma fenêtre d'ONG, je constate que les établissements financiers ne se pressent pas autour de la rénovation énergétique :

«Il manque au bas mot 800 000 logements, à la fois pour solder la pénurie actuelle et pour s'adapter aux évolutions sociétales.»

ils n'accordent pas facilement l'éco-PTZ (prêt à taux zéro écologique), par exemple. Peut-être parce qu'il s'agit d'une niche, moins rentable que d'autres ?

Voyez-vous la finance solidaire comme un levier ?

M. D. : Bien sûr ! D'abord, tout financement est bon à prendre. Or, le baromètre publié par FAIR et La Croix confirme une tendance de fond : la finance solidaire investit fortement dans le logement social. En outre, elle peut se montrer plus « militante » et soutenir des projets qui ont potentiellement du mal à voir le jour – habitat partagé, coopératif ou associatif... – parce qu'ils sortent des sentiers battus ou sont moins rentables, plus petits, plus incertains... L'état d'esprit du secteur est forcément plus ouvert à des montages jugés peu conventionnels pour un banquier classique. Et puis, la finance solidaire peut aussi jouer un rôle de locomotive sur un projet, pour attirer d'autres investisseurs dans son sillage.

Recueilli par Marie Dancer

(1) Il coordonne depuis 2014 le rapport annuel sur l'état du mal-logement.

En 2022, la finance solidaire toujours en croissance



Comment devenir épargnant solidaire ?

Épargner solidaire, c'est facile et accessible à tous !

Vous avez des économies et souhaitez les faire fructifier tout en soutenant l'accès à l'emploi, à la santé ou au logement, l'écologie ou encore l'entrepreneuriat dans les pays en développement ? Optez dès maintenant pour une économie plus respectueuse des hommes et de l'environnement : épargnez solidaire. Trois possibilités s'offrent à vous.

VIA VOTRE ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Les établissements financiers (banques, compagnies et mutuelles d'assurance, sociétés de gestion, etc.) proposent des placements d'épargne solidaire. Vous pouvez souscrire, selon les établissements, un livret bancaire, une assurance-vie, un compte à terme, des parts d'un organisme de placement collectif (comme un Fonds commun de placement - FCP ou une société d'investissement - Sicav), etc.



Comment ça marche ?

Deux mécanismes de solidarité existent : le produit de partage (tout ou partie des intérêts est versé à des associations) ou le produit d'investissement solidaire (tout ou partie de la somme que vous choisissez de placer est investie dans une entreprise solidaire).



Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec votre banquier, votre assureur ou un autre établissement pour connaître les produits qu'ils proposent. Consultez la liste des produits labellisés Finansol disponible sur

<https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>

Infos fiscalité

Dans le cadre du mécanisme de partage, 66 % ou 75 % de la somme versée peut être déduite de l'impôt sur le revenu (en fonction du statut de l'organisation bénéficiaire).

VIA VOTRE ENTREPRISE

Un fonds d'épargne salariale solidaire est obligatoirement proposé dans le cadre de votre Plan d'épargne entreprise (PEE) ou de votre Plan d'épargne retraite collective (Percol).



Comment faire ?

Renseignez-vous sur les dispositifs mis en place par votre entreprise auprès de votre service administratif ou des ressources humaines. Vous pourrez choisir le fonds sur lequel vous souhaitez placer votre épargne parmi ceux proposés, le montant des versements et leur périodicité.

Infos fiscalité

Les sommes investies et les intérêts générés sont exonérés d'impôts, à condition qu'ils soient placés au moins cinq ans pour le PEE et jusqu'à la retraite pour le Percol (dans les limites fixées par la loi).

VIA UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE

Vous choisissez d'investir en direct dans le capital d'une entreprise qui exerce une activité à forte utilité sociale et environnementale et en devenez actionnaire ou sociétaire.



Comment faire ?

Consultez la liste des entreprises solidaires dont les parts de capital sont labellisées Finansol sur

<https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>

Renseignez-vous ensuite directement auprès de l'entreprise qui vous intéresse.

Infos fiscalité

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu allant de 18 % à 25 %. Cette réduction est soumise à quelques conditions : conserver son titre au moins cinq ans en cas de rachat par un tiers ou sept ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire, et avec plafonnement de la réduction fiscale.

Retrouvez p.5 les établissements proposant des produits labellisés Finansol.

VISACTU LA CROIX

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par



Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Pascal Ruffenach, président et directeur de la publication ; André Antoni, Florence Guémy et Jean-Marie Montel, directeurs généraux. Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou. Actionnaires : Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA

Saint-Loup, Association Notre-Dame de Salut. Directeur : Philippe Colombet. Directeur de la rédaction : Jérôme Chapuis. Directrice adjointe de la rédaction : Anne-Bénédicte Hoffner. Numéro de commission paritaire (CPPAP): 1024 C 85695, Dépôt légal à date de parution. Abonnement annuel plein tarif: 474 €. Édition spéciale réalisée par Marie Dancer, Jean-Christophe Ploquin, François-Xavier Guiblin, Grégoire Orain,

en collaboration avec FAIR : Frédéric Tiberghien, Patrick Sapy, Philippe Devin, Léopold Legros, Camille Manse et Lenaig Naudais. Impression : La Galiote-Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé.

bayard